



Le commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, Lucmane Délille, a démenti avoir émis un ordre au juge de paix de Pétion-Ville en vue de perquisitionner certains medias dans le cadre de l'affaire la famille présidentielle, contrairement aux allégations de Newton Louis St Juste et André Michel.

Le chef du **Parquet** de Port-au-Prince, Lucmane Délille, s'est inscrit en faux contre l'allégation des avocats Newton Louis St Juste et André Michel, selon laquelle il aurait émis un ordre au juge de paix de Pétion-Ville.

« Je n'ai fait que viser (signer) un ordre émis, au juge de paix de Pétion-Ville, par les avocats de la partie adverse (famille présidentielle). Ce n'est pas moi qui ai écrit [...] au juge », a déclaré Lucmane Délille, dans un bref entretien à un journaliste d'Haiti Press Network, lundi, en fin de journée.

Haïti-Justice-presse:la justice pourrait perquisitionner certains medias

Écrit par SFD/HPN

Lundi, 15 Avril 2013 16:15

Ces avocats pensent qu'ils peuvent tout faire en politique, même mentir. « Ils doivent prouver ce qu'ils disent », a souhaité le commissaire du gouvernement, Lucmane Délille.

Les avocats [Newton Louis St Juste et André Michel](#) ont dénoncé, lundi, un ordre du Parquet de Port-au-Prince au juge de paix de Pétion-Ville, lui demandant de récupérer dans les médias des documents relatifs au dossier « juridique » de la famille présidentielle.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @sfdorcilus / @hpnhaiti